

MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

Pour prévenir les sorties prématurées et prendre en charge les décrocheurs

Dernière mise à jour : 10 juin 2015

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) a deux finalités :

- ▶ réduire, par des actions de prévention, le nombre de sorties sans diplôme ;
- ▶ prendre en charge les élèves décrocheurs de plus de 16 ans en vue d'une rescolarisation et/ou d'une qualification reconnue, pour une insertion sociale et professionnelle durable.

La MLDS travaille maintenant en étroite collaboration avec le responsable du **réseau FOQUALE (Formation Qualification Emploi)** qui a en charge la mise en œuvre d'un projet collectif de la mission de lutte contre le décrochage.

Cette nouvelle entité (généralement une par bassin) est animée par un responsable qui doit mettre en place un **comité de réseau**, composé de chefs d'établissement de collèges, lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycées professionnels (LP), du directeur de centre d'information et d'orientation (DCIO) et des membres des corps d'inspection référents du bassin.

Il s'agit aussi de développer la pertinence des projets au regard des besoins, la mutualisation des pratiques et créer des structures ou dispositifs innovants.

La MLDS a un rôle de **conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation**.

Ce sont les établissements qui se chargent de la mise en œuvre des actions. Ces dernières sont déployées en fonction des besoins, par des initiatives aux noms et aux sigles divers, tels que Module de Repréparation à l'Examen par l'Alternance (**MOREA**), Itinéraire d'Accès à la qualification et au diplôme (**ITAQ**), Formation complémentaire d'initiative locale (**FCIL**), Module d'accueil en lycée (**MODAL**), Groupe de prévention contre le décrochage scolaire (**GPDS**, ex-**GAIN** - groupe d'aide à l'insertion), Session d'information et d'orientation (**SIO**), micro-lycée, formations professionnelles aménagées (**FPA**) Actions d'Accueil et de Remobilisation (**ARR**), etc.

Afin de répondre à l'obligation de suivi des élèves quittant le système éducatif sans diplôme, **les chefs d'établissement ont la responsabilité de diriger ces élèves vers la MLDS**, dans l'année suivant leur sortie, ou pendant la scolarité (en cas de rupture ou d'échec aux examens sans possibilité de redoublement).

Les trois missions de la MLDS sont : **repérer - prévenir, accueillir - remobiliser, former - qualifier**.

▶ 1 – Repérer - prévenir

1.1 – Les élèves en difficulté

- ▶ **Repérage des élèves âgés de plus de 16 ans manifestant des signes de décrochage scolaire.** Cette mission relève, localement, du GPDS (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire).

Ce dispositif est piloté par le chef d'établissement ou le référent "décrochage scolaire" nommé par lui. Chaque jeune repéré doit bénéficier d'un entretien de situation et d'un accompagnement vers un retour en formation. La périodicité des rencontres, la composition du groupe reflètent la problématique de chaque EPLE en matière de décrochage.

▶ Missions des dispositifs de veille :

- ▶ repérer, recenser et accueillir les élèves démotivés, absentéistes et en risque de décrochage, en lien avec les équipes éducatives ;
- ▶ mettre en place des modules de remotivation et de remédiation correspondant aux besoins des élèves repérés ;
- ▶ proposer, après entretien, des solutions alternatives d'orientation *via* les stages passerelles ;
- ▶ faciliter l'intégration des élèves arrivant dans l'établissement ;
- ▶ informer systématiquement les élèves sur le droit au retour en formation ;
- ▶ enrichir l'information des élèves sur les activités professionnelles et sur les entreprises.

1.2 – Les potentialités économiques

- ▶ **Étude du marché local de l'emploi**, en collaboration avec les services de l'emploi et les entreprises ;
- ▶ **développement du partenariat local** avec les structures d'accueil et d'emploi, dans le cadre du réseau public d'insertion des jeunes.

▶ 2 – Accueillir - remobiliser

La prise en charge des décrocheurs fait l'objet, depuis 2011, d'une attention particulière grâce à la mise en place des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs et du système interministériel d'échange d'informations (**SIEI**).

Lorsque le jeune quitte l'établissement, le motif de sortie doit être saisi dans l'**application Suivi De l'Orientation (SDO)**. Pour faciliter l'échange d'informations entre le responsable de la plateforme PSAD, chaque chef d'établissement met à jour l'application SDO et remplit la fiche navette.

La liaison avec le CIO est réalisée grâce à la fiche de signalement. Le dispositif d'accueil et d'accompagnement relève de la **compétence du CIO** dont le rôle est essentiel. Il doit maintenant travailler **en liaison avec le réseau FOQUALE**. Ces réseaux Formation Qualification Emploi, créés dans chaque bassin d'éducation et de formation, recensent, coordonnent, mutualisent et développent des structures adaptées au rattachement des élèves. En appui, des référents "décrochage scolaire" sont nommés dans les établissements scolaires du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage.

Leur action conjointe permet à l'éducation nationale de proposer une réponse adaptée à chaque jeune.

▶ 3 – Former - qualifier

Il existe deux catégories d'actions implantées dans les établissements (en collaboration avec eux), sur décision de la MLDS :

- ▶ les **actions préparant à l'entrée en formation qualifiante**, dont font partie les actions de remobilisation. Cette catégorie d'actions comporte trois composantes, que le jeune peut combiner à travers un parcours relais en lycée professionnel :
 - ▶ remise à niveau systématique des connaissances (consolidation du socle commun) ;
 - ▶ préparation active de l'orientation ;
 - ▶ période en milieu professionnel ;
- ▶ les **actions d'accès à la qualification** afin de repréparer tout ou partie d'un examen (dont font partie les actions d'accompagnement vers l'emploi).

Ces deux catégories d'actions ont des dénominations variables : MOREA, ITAQ, FCIL, SIO, MODAL, GPDS, micro-lycée, FPA (formations professionnelles aménagées) etc. Consulter une [présentation synthétique](#) ainsi que la signification de quelques-uns de ces sigles sur le site de l'académie de La Réunion), ou encore des intitulés propres aux académies. Exemples :

- ▶ [AAR](#) à Rennes ;
- ▶ [Compétences Plus](#) à Amiens.



TEXTES OFFICIELS EN VIGUEUR AU 10 JUIN 2015

Code de l'éducation

- ▶ [Article L122-2](#) (droit à une formation qualifiante) ;
- ▶ [article L313-7](#) (obligation de transmission des coordonnées des jeunes qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation) ;
- ▶ [article L313-8](#) (service public de l'orientation tout au long de la vie, entretien de réorientation des jeunes sortis sans diplôme) ;
- ▶ [article D313-59](#) (niveau de qualification) ;
- ▶ [articles D122-3-1 à D122-3-8](#) (mission de formation des sortants du système éducatif).

Code du travail

- ▶ [Article L5314-2](#) (missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes).

Autres textes

- ▶ [Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009](#) relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- ▶ [décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014](#) relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves ;
- ▶ [circulaire n° 2015-041 du 20 mars 2015](#) : droit au retour en formation initiale des sortants du système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle (pdf 42 Ko) ;
- ▶ [circulaire n° 2014-159 du 24 décembre 2014](#) : prévention de l'absentéisme scolaire ;
- ▶ [circulaire n° 2014-068 du 20 mai 2014](#) : préparation de la rentrée 2014 (point II-5 : "favoriser la persévérance scolaire et poursuivre la lutte contre le décrochage scolaire") ;
- ▶ [circulaire n° 2013-035 du 29 mars 2013](#) (pdf 37 Ko) : réseaux formation qualification emploi (FOQUALE) ;
- ▶ [circulaire n° 2012-039 du 8 mars 2012](#) (pdf 147 Ko) : MGI - orientations ;
- ▶ [circulaire n° 2011-028 du 9 février 2011](#) : organisation et mise en œuvre des articles L313-7 et L313-8 du code de l'éducation ;
- ▶ [instruction n° 09-060 - JS du 22 avril 2009](#) (pdf 210 Ko) relative à la prévention du décrochage scolaire et à l'accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire.



POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Ressource incontournable : "[La lutte contre le décrochage scolaire](#)", sur le site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- ▶ sur le site d'archives Refondons l'École de la République, consulter la page [La prévention du décrochage scolaire](#), et notamment la rubrique "documents de référence", riche en informations sur la prévention du décrochage ;
- ▶ à consulter sur le site Éduscol :
 - ▶ la page "[Mission de lutte contre le décrochage](#)" : de nombreuses ressources académiques et un bilan d'activité 2010-2011 ;
 - ▶ le dossier "[Remédiation du décrochage scolaire](#)", qui contient de nombreuses informations sur une "priorité nationale absolue et un enjeu dans le cadre de la Stratégie Europe 2020" ;
- ▶ étude sur le rôle de la Mission Générale d'Insertion de l'Éducation nationale : analyse de ses publics et de ses actions (nombreux éléments statistiques). Consulter sur le site des archives ouvertes pluridisciplinaires l'article de Pierre-Yves Bernard et Christophe

Michaut "[La mission générale d'insertion de l'éducation nationale : des publics hétérogènes, une mission d'insertion ?](#)" (pdf 593 Ko - 2006) ;

▸ présentations intéressantes de la MLDS sur les sites académiques de :

- [Versailles](#) ;
- [Dijon](#) ;
- [Lille](#) ;

▸ publication de la DARES (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social) : "[L'école de la seconde chance, la "grande école" des décrocheurs motivés](#)" (2014, pdf 2,7 Mo).

Dossiers thématiques

▸ **Lutte contre le décrochage scolaire :**

- une étude récente de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) : [les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ?](#)
- rapport des inspections générales de juin 2013 : [Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée](#) (pdf 1,5 Mo) ;
- "[Les réseaux FOQUALE](#)", dossier sur Éduscol ;
- diagnostic du MENESR et du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) de mars 2014 : [Évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire](#) (pdf 5,2 Mo) ;
- étude de mars 2010 du CESDIP (Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales, unité du CNRS - Centre National de Recherche Scientifique), intitulée "[La prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire : l'école en tensions](#)" ;
- deux dossiers de l'IFÉ (Institut français de l'Éducation) parus en mai 2013 :
 - [Le décrochage scolaire, une question complexe](#) ;
 - [Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs](#) (pdf 847 Ko) ;
- [de nombreuses ressources sélectionnées](#), sur le site Éducasources ;
- [bibliographie sur le site de l'IFÉ](#) (Institut français de l'Éducation) : sélection d'ouvrages, de revues et d'articles de revues à destination des acteurs éducatifs concernés par le décrochage scolaire et œuvrant dans les dispositifs relais ;
- étude d'avril 2012 du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), intitulée "[Décrochage scolaire : vers une mesure partagée](#)", parue dans la revue Bref n° 298-1 (pdf 598 Ko), où émerge la proposition d'harmoniser les dispositifs chargés de lutter contre le décrochage scolaire et de promouvoir une coopération transversale aux institutions ;
- [Comment lutter contre le décrochage scolaire ?](#) (pdf 1 Mo) : étude éditée par la Ligue de l'enseignement (oct-nov-déc-2012), avec en page 32 un bilan des ateliers-relais ;
- des exemples de stratégies : sur le site de la [région Bretagne](#) (pdf 846 Ko) ou celui de l'académie de [Nantes](#) (ppt 601 Ko).

▸ **lutte contre l'illettrisme :**

- consulter sur le site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :
 - le dossier sur "[la prévention et la lutte contre l'illettrisme à l'École](#)" ;
 - le kit pédagogique "[Agir contre l'illettrisme](#)" (pdf 1,2 Mo) ;
- consulter sur Éduscol le dossier "[Agir contre l'illettrisme](#)" ;
- consulter le site de l'[ANLCI \(agence nationale de lutte contre l'illettrisme\)](#) et notamment l'enquête de mai 2011 "[Égalité hommes/femmes et illettrisme](#)" (pdf 1,6 Mo) ;
- consulter le site [bien\(!\)lire](#) avec les professionnels de l'éducation et leurs partenaires ;

▸ **financement :** [Comment participer aux actions du FSE - Fonds Social Européen ?](#), page à consulter sur le site de la commission européenne (le FSE peut financer le montage d'opérations, notamment à travers l'axe "favoriser l'insertion sociale").

Ouverture sur l'international

- [La lutte contre l'abandon scolaire : une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020](#) (pdf 64 Ko) : une analyse des répercussions de l'abandon scolaire sur les personnes, la société et les économies, et un aperçu des mesures qui seront prises au niveau de l'Union Européenne pour traiter le problème, à consulter sur le site de la Commission européenne ;
- document récent d'Eurostat faisant le point sur l'[atteinte des objectifs Europe 2020](#) (pdf 460 Ko) ;
- rapport de décembre 2010 pour le Haut Conseil de l'Éducation (HCE), intitulé "[Les élèves sans qualification : la France et les pays de l'OCDE](#)" (pdf 2 Mo) : étude sur le décrochage et les stratégies différentes mises en œuvre (France, Allemagne et Angleterre) ;
- [bibliographie sur le site Direction établissement de Canopé](#) ;
- note de la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP) de mars 2015 : [La lutte contre les sorties précoces dans l'Union européenne](#) (pdf 153 Ko) ;
- monographie de 2008, intitulée "[Le décrochage scolaire en Ontario français : le point de vue des jeunes](#)" (pdf 394 Ko), publiée sur le site du ministère de l'éducation d'Ontario, Canada ;
- étude de juin 2007 de l'ex-institut national de recherche pédagogique (INRP), "[Sorties sans diplôme et inadéquation scolaire](#)" (pdf 509 Ko), à télécharger sur le site de l'Institut français de l'Éducation (IFÉ) ;
- [quelques données sur le décrochage scolaire en Europe](#) ;
- "[Regards sur l'éducation 2014 : les indicateurs de l' Organisation de coopération et de développement économiques](#)" (OCDE) ;

- ▶ "[L'Éducation en Europe : le point de vue régional](#)". Nombreuses données sur les décrocheurs ;
- ▶ analyses :
 - ▶ européenne : les [sorties précoces](#), sur le site de la Commission européenne (en anglais, pdf 781 Ko) ;
 - ▶ belge : "[Décrochage et abandon scolaire précoce](#)" (pdf 576 Ko) ;
 - ▶ luxembourgeoise : "[Le décrochage scolaire au Luxembourg](#)" (pdf 409 Ko).



BOÎTE À OUTILS

- ▶ Page [Actions de prévention du décrochage et de l'abandon scolaire](#) sur le site de l'académie de Nantes ;
- ▶ [un dossier technique et des fiches outils](#) de l'académie de Limoges (projet de parcours adapté, entretien de situation, ...) ;
- ▶ un outil de prévention du décrochage scolaire : la cellule de veille et de prévention. [Consulter notre fiche spécifique](#) ;
- ▶ des exemples académiques qui, même s'ils évoquent encore l'ex-MGI, désormais remplacée par la MLDS, n'en conservent pas moins leur intérêt au vu des pistes pratiques qu'ils proposent :
 - ▶ un exemple de dispositif de mise en œuvre de la MGI : l'organisation académique, le cadre des actions, leur mise en œuvre, le calendrier : [dossier de presse de la rentrée scolaire 2013 de l'académie de Poitiers](#) (pdf 229 Ko) ;
 - ▶ un exemple de [dossier de projet d'action de soutien des élèves en difficulté](#) (doc 92 Ko - 2006) réalisé par les académies de Toulouse et de Corse, permettant de se faire une idée du montage d'un tel projet ;
 - ▶ un exemple de [micro-lycée](#) pour des élèves ayant échoué deux fois leur baccalauréat (vidéo de 50 mn diffusée en janvier 2014).



MODULE D'AUTOFORMATION

Conférences en ligne sur notre site :

- ▶ [Atlas des fractures scolaires en France : une école à plusieurs vitesses](#), par Patrice Caro et Rémi Rouault, avril 2011 ;
- ▶ [Le climat scolaire : évidences scientifiques et pistes d'action](#), par Éric Debarbieux, délégué interministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire ;

[Le décrochage scolaire vu par les médias](#) : chronique de Brice Couturier datée du 8 décembre 2012 (France Culture).



Nos ressources sont mises à disposition sous un contrat [Creative Commons](#), consulter nos [Mentions légales](#).

La version pdf de la fiche ne contient pas d'éléments d'actualité éventuellement parus depuis sa mise à jour. Pour en prendre connaissance, consulter la version en ligne de la fiche (partie droite de l'écran).

